 <p>AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE GARD</p>	<p>Groupe de veille et d'alerte sanitaire</p> <p>COMPTE RENDU</p>	<p>N° agrément phytosanitaire</p> <p>IF01762</p>
	<p>Conseil collectif</p>	<p>Pôle Viticulture</p>

<p>Groupe de Veille et d'Alerte Sanitaire : Uzège</p> <p>Conseiller : Samuel Tiger N° tel : 06 12 77 36 64</p>	<p>Date intervention :</p>
	<p>Date remise : 16/04/2020</p>
	<p>Visite n°4</p> <p>Envoi par : <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Fax <input checked="" type="checkbox"/> Mail</p>

DIAGNOSTIC

Réalisé à partir de l'analyse de documents (BSV n°5 du 15/04/2020, modélisations, piégeages, prévisions météorologiques) et des observations de terrain (parcelles, stade végétatif, maladies).

GEL

Sur les parcelles ayant subi des dégâts de gel, la reprise est hétérogène avec des redémarrages de bourgeons secondaires ou des bourgeons de la couronne. Dans certains cas, il n'y a toujours pas de reprise observée.

STADES PHENOLOGIQUES au 16 avril



Sortie des feuilles (Stade D)



2/3 feuilles étalées (stade E)



5/6 feuilles étalées (Stade F)



Boutons floraux agglomérés (Stade G)

Les parcelles les plus tardives sont à sortie des feuilles tandis que les plus avancées (Chardonnay notamment) sont à boutons floraux agglomérés (stade G). Certains grenaches arrivent à 5/6 feuilles étalées (stade F). Le stade moyen reste 2/3 feuilles étalées (Stade E).

Pour le choix des produits commerciaux, le respect de la réglementation et des bonnes pratiques agricoles, consulter le guide des vignobles « viticulture raisonnée et biologique » Rhône Méditerranée qui vous a été remis en début de campagne.

Les observations et les conseils mentionnés dans ce document sont le résultat d'une synthèse départementale et d'observations de terrain. Au niveau individuel, il convient de s'assurer de la présence de la maladie ou du ravageur avant de traiter, sauf dans le cas d'interventions préventives.

Lire attentivement l'étiquette du produit pour connaître les restrictions réglementaires et les conseils de prudence liés à son utilisation.

En cas de contrôle de l'autorité administrative, seules sont opposables les informations mentionnées sur l'emballage de la spécialité phytosanitaire ou celles disponibles sur le site de l'anses <https://ephy.anses.fr/>

« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

PREVISIONS METEO au 16 avril (source Météo France) :

La semaine s'annonce ensoleillée jusqu'à samedi. A partir de dimanche, un épisode pluvieux est annoncé et devrait être également présent lundi (indice de confiance 4/5), mardi (indice de confiance 3/5) ainsi que mercredi prochain (indice de confiance 4/5).

PROPOSITIONS / PRECONISATIONS

Périmètre concerné : secteur couvert par la cave

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade.

OIDIUM

Aucun symptôme d'oïdium à drapeaux n'a pour l'instant été observé au vignoble (Carignan notamment). Pour ceux concernés par ce cépage, l'observation doit permettre de déceler les symptômes et, s'ils sont présents, la protection devient impérative.

Attention cependant, les conditions de ces dernières semaines et des jours à venir (flux de sud et températures approchant les 25°C) sont propices au développement de l'oïdium. Une fois la protection débutée sur cépages sensibles ou drapeaux, les cadences doivent être maintenues. La stratégie reste entièrement guidée par les stades phénologiques.

Rappel de la stratégie :


- Parcelle à « historique drapeaux » : démarrage de la protection au stade 2-3 feuilles étalées. Le stade est atteint ou dépassé sur la majorité des parcelles (Carignan notamment). Intervenir dès que possible sur les parcelles à historique drapeaux.
- **Parcelles sans drapeaux mais cépages sensibles ou parcelles touchées en 2019** : démarrage de la protection, au stade 5-6 feuilles étalées (Chardonnay, Carignan, Muscat à petits grains, Marsanne, Roussanne, Cabernet Sauvignon, ...). Le stade est atteint ou dépassé sur les Chardonnays. Les carignans n'y sont pas encore.
- Autres cépages : démarrage de la protection au stade 8-10 feuilles étalées.

Préconisations :

Pour les parcelles allant atteindre le stade de déclenchement des traitements cette semaine, il est préférable de passer avec un IDM (rémanence de 14 jours) ou une Spiroxamine (rémanence de 10 jours) pour éviter le lessivage au vu des épisodes pluvieux annoncés dimanche et la semaine prochaine. Plusieurs spécialités IDM sont utilisables comme le Systhane Flex/Licorne Flex (DRE 24h / ZNT aquatique 5m / 2 applications max), ou encore l'Ecrin Pro/Karamat Pro (DRE 24h / ZNT aquatique 5m / 2 applications max). Pour la Spiroxamine, il y a le Prosper/Hoggar* (DRE 48h/ CMR/ H373/ ZNT aquatique 20m/ 2 applications)

Pour les doses, voir le paragraphe premier traitement ci-dessous.

Pour les parcelles ayant déjà reçu un traitement au soufre mouillable ; Renouveler le traitement en privilégiant un IDM/Spiroxamine, soit en fin de rémanence avant l'épisode pluvieux, soit après lessivage (cumul de 15mm) (voir proposition au-dessus).

 **Viticulture biologique** : en jet projeté, apporter 2 kg/ha de soufre mouillable. Dans les autres cas, doser à 6 kg/ha de soufre mouillable et fermer les buses inutiles pour réduire la quantité de bouillie appliquée à l'hectare (soit 2 à 3 kg de soufre mouillable réellement apporté à l'hectare).

Parcelles à moins de 10m d'une zone d'habitation (traitées avec un appareil ne permettant pas de réduire cette distance) : si nécessaire (cf. stratégie ci-dessus), intervenir avec un soufre mouillable (produit de biocontrôle, non concerné par les distances de sécurité riverains). Même stratégie qu'en viticulture biologique.

**En vue de la possible non ré homologation du Prosper/Hoggar en 2021, il conviendra d'en limiter les stocks.*

ERINOSE

De rares parcelles ont été observées avec des symptômes réguliers d'érinose (dans toutes les souches en moyenne). Dans ce cas, lors du premier traitement anti-oïdium, intervenir avec un soufre mouillable en réduisant la dose de 50% en association avec l'anti-oïdium. Pour les plantiers cette intervention devra être anticipée.



MILDIU

D'après la modélisation via Potentiel Système Mildiou, le risque modélisé est faible* sur le département.

L'épisode pluvieux annoncé à partir de dimanche devrait annoncer le début d'incubation des foyers primaires pour une apparition des premières tâches d'ici 10-20 jours. **Pour l'instant, il est inutile de traiter.** Le début de protection se fera en fonction du moment d'observation des foyers primaires ainsi que des potentiels épisodes pluvieux prévus dans les semaines à venir, pour éviter les repiquages.

** Le risque renseigne sur l'état de maturité ainsi que l'agressivité du parasite.*

LES PREMIERS TRAITEMENTS

Premier traitement et réduction de dose :

en début de végétation, une réduction des doses est possible :

L'aéroconvecteur : il est possible de diminuer la dose homologuée de moitié. Il faut passer tous les deux rangs, adapter l'ouverture des buses à la hauteur de végétation, aller à une vitesse de 6-7 km/h et diminuer la ventilation.

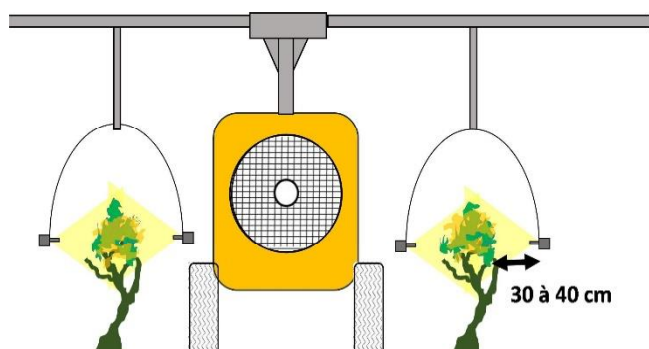
Les voûtes pneumatiques : le passage tous les deux rangs permet de réduire de moitié la dose apportée. Il est nécessaire de réduire le nombre de diffuseurs par deux (en orientant bien ceux qui sont ouverts) et de garder une vitesse ne dépassant pas les 5 km/h.

Une rampe de premier traitement : cet appareil permet de localiser au mieux le produit. La réduction de dose pour cet outil est de 3 fois la dose homologuée. Il faut utiliser des buses à injection d'air et bien régler la distance buse/végétation (30-40 cm).

Rampe 1^{er} traitement :

En début de végétation il y a de forts risques de dérive vu la faible surface d'interception du produit.

Les meilleurs résultats d'application ont été obtenus avec une rampe premiers traitements à jet projeté, sans assistance d'air, équipée de 2 porte-buses et de buses à fente à injection d'air. Les porte-buses se font face et passent de chaque côté du cordon. Les buses sont perpendiculaires à la végétation.



Ce matériel peut être utilisé sans problème jusqu'au stade 6/7 feuilles étalées, c'est à dire jusqu'au moment où l'angle de la buse située à une distance comprise entre 30 et 40 cm du cordon permet encore de couvrir toute la végétation.

L'utilisation de buses à injection d'air permet de limiter de façon



importante les problèmes de dérives.



Utiliser des buses à fente à injection d'air Lechler IDK 90 orange et verte. Le volume doit être de 50 à 100 L/ha avec des pressions comprises entre 3 et 5 bars. Éviter les buses à turbulence classique (par exemple les buses Albus ATR), qui génèrent des gouttes trop fines pour atteindre efficacement la végétation.

Par exemple, pour une vigne plantée en 2,50 m, un tracteur qui roule à 5km/h et un appareil qui traite 2 rangs équipé de buse IDK verte avec une pression de 3 bars, le volume/ha apporté sera de :

$$Q = \frac{D(\text{l/min}) \times 600}{L(\text{m}) \times V(\text{km/h})} = \frac{0.59 \times 4 \times 600}{(2.5 \times 2) \times 5} = 57 \text{ l/ha}$$

Les résultats obtenus sur vigne artificielle, montrent que les quantités de produit déposées sur les parties du végétal les moins bien traitées sont 4 fois supérieures avec cet équipement qu'avec une voûte pneumatique utilisée tous les 4 rangs.

La dose homologuée peut être divisée facilement par 3 en utilisant ce type d'équipement et en respectant les volumes/ha et pression conseillés ci-dessus.

		
	[bar]	l/min
IDK 90-01 (80M)	1,5	0,28
	2,0	0,32
	2,5	0,36
	3,0	0,39
	4,0	0,45
	5,0	0,51
IDK 90-015 (80M)	6,0	0,55
	1,5	0,42
	2,0	0,48
	2,5	0,54
	3,0	0,59
	4,0	0,68
	5,0	0,76
	6,0	0,83

Autres pulvérisateurs :

La dose homologuée peut être divisée par 2 en passant tous les **deux rangs** et en fermant les sorties inutiles.